

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	20 <sup>ème</sup>
Nom de site	2_QUENEAU_75018	Numéro	75120_015_01
Adresse du site	1-5, rue Maryse Hilsz	Hauteur	R + 11 (34.70m)
Bailleur de l'immeuble	Social privé - Résidence logements fonctionnaires	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur trois nouvelles antennes et partage de la fréquence 700MHz en 4G/5G.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts SFR présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	13/08/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	13/10/2021

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 700MHz 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) avec partage du 700 MHz en 4G/5G. Antennes orientées vers les azimuts 90°, 200° et 310°.		
Distance des ouvrants	Néant	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G : 90° <2V/m ; 200° <2V/m ; 310° <3V/m 5G : 90° <1V/m ; 200° <1V/m ; 310° <2V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	38.30m pour les antennes à faisceau orientable		

#### Incidence visuelle

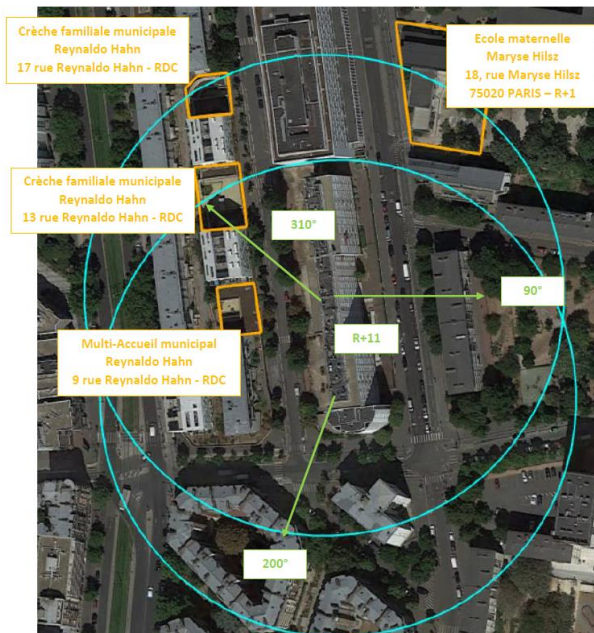
Description des antennes	Seuls des compléments aux antennes existantes seront installés, reprenant les teintes et aspects du matériel présent.
Intégration antenne	Les antennes sont en résine polyester de teinte gris clair type RAL 7035. Elles seront installées en retrait de façade, afin de minimiser leur impact visuel depuis la rue.
Zone technique	Les modules techniques sont maintenus de taille réduite et de couleur gris, et restent invisible depuis la rue.

#### Date :

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

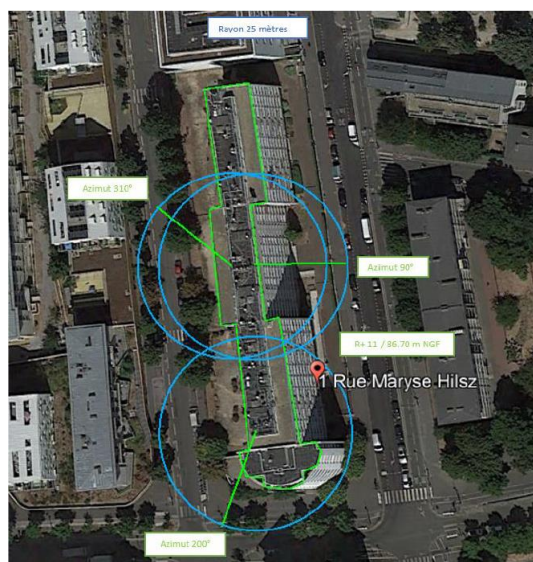
## Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et Type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Ecole maternelle Maryse Hilsz	18, rue Maryse Hilsz 75020 PARIS	R+1	Non	70 m	< 1 V/m soit 0,13 %
Multi-Accueil municipal Reynaldo Hahn	9 rue Reynaldo Hahn 75020 PARIS	RDC	Non	30 m	< 1 V/m soit 0,16 %
Crèche collective municipale Reynaldo Hahn	13 rue Reynaldo Hahn 75020 PARIS	RDC	Non	40 m	< 1 V/m soit 0,19 %
Crèche familiale municipale Reynaldo Hahn	17 rue Reynaldo Hahn 75020 PARIS	RDC	Non	80 m	< 1 V/m soit 0,23 %

\*Lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

## Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

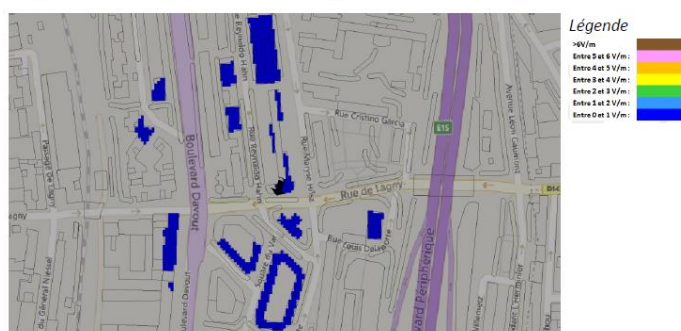
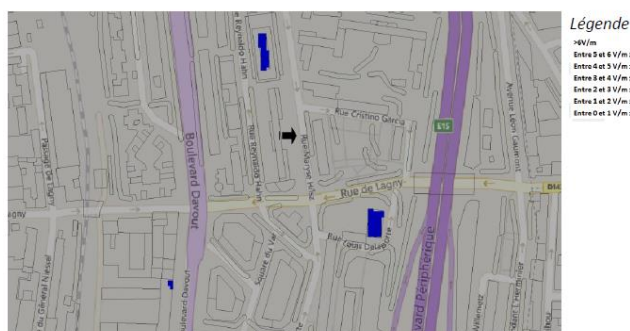
	Azimut 200°	Azimut 90°	Azimut 310°
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>	<i>entre 2 et 3 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>19.5 m</i>	<i>31.5 m</i>	<i>22.5 m</i>

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

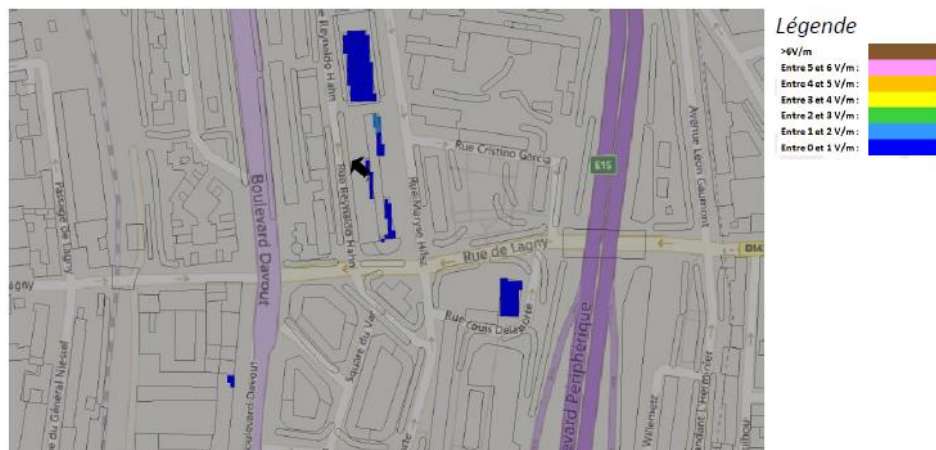
## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

*Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 34.5 m .*

*Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 200°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .*



*Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 310°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 31.5 m .*



	Azimut 200°	Azimut 90°	Azimut 310°
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 0 et 1 V/m</i>	<i>entre 0 et 1 V/m</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>22.5 m</i>	<i>34.5 m</i>	<i>31.5 m</i>

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

## Vue des Antennes Avant/Après

Etat avant :



Etat du projet :



## Vue des Azimuts

Azimut 90°



Azimut 200°



Azimut 310°

